



Communiqué de presse  
24 septembre 2015

**Réception du Premier ministre**  
**et réunion du Conseil national de la montagne**

**à Chamonix-Mont-Blanc le 25 septembre 2015**

Eric Fournier :

**“CE QU'ATTEND LA MONTAGNE”**

Pour la première fois, le Conseil national de la montagne, présidé par le Premier Ministre et en présence de plusieurs ministres du gouvernement, se tient à Chamonix-Mont-Blanc. C'est **une reconnaissance pour notre territoire**, site naturel emblématique et haut lieu du tourisme mondial, mais aussi lieu de vie, de travail et d'épanouissement de dizaines de milliers d'habitants. Notre territoire est particulièrement honoré d'avoir été choisi pour héberger ce rassemblement important dans la définition d'un avenir à la fois durable et dynamique pour la montagne française. Nous analysons ce choix comme **la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des besoins réels** exprimés par la communauté montagnarde.

*Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc et président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, insiste sur l'importance de ce moment :*

“Il est indispensable pour assurer un avenir à la fois dynamique et équilibré de la montagne française que **la norme édictée au niveau national puisse faire l'objet d'une adaptation au contexte de montagne : ce sujet est à l'ordre du jour du CNM.**

Parmi un certain nombre d'adaptations importantes, il convient que le CNM puis après lui le Parlement s'attachent, dans le cadre de la révision annoncée de la loi Montagne, à étudier deux corrections principales :

- **l'adaptation des règles d'urbanisme afin de préserver le cadre de vie et les paysages de montagne** : à cet égard, il est indispensable que la loi ALUR de 2014, probablement bien pensée dans le cadre de la densification en milieu urbain, fasse l'objet d'une adaptation au territoire montagnard pour éviter **la défiguration** de nos territoires et **le renchérissement exorbitant** de nos terrains.

- **la prise en compte dans la procédure de réforme de la D.G.F. ou de calcul du Fonds de péréquation intercommunal (F.P.I.C.) des surcoûts et des charges supplémentaires** notamment liées à la pente, au climat mais aussi à la densité particulière des équipements publics requis pour répondre aux besoins touristiques Il s'agit de permettre une atténuation du prélèvement pour les territoires de montagne qui le justifient.

A noter que ces deux recommandations rejoignent assez précisément les propositions du rapport Genevard/Laclais d'août 2015 puisque la première correspond à sa proposition 23 et la seconde à sa proposition 28.

En second lieu, et à la veille de la conférence climatique COP 21, nous voulons insister sur le fait que la montagne française doit s'attacher à créer les conditions de la préservation de son cadre naturel exceptionnel qui constitue sa principale richesse aussi bien que le fondement de la qualité de vie offerte à ses habitants.

C'est dans cette optique que la vallée de Chamonix-Mont-Blanc est engagée depuis des années dans **une démarche ambitieuse** de protection du cadre de vie et du milieu naturel exceptionnel qu'elle abrite.

Démarche rendue encore plus déterminante compte tenu des **implications sanitaires du dossier : les effets de la pollution atmosphérique** subie par le territoire imposent en effet une réaction adaptée à la réalité du risque reconnu.

CF DOSSIER DE PRESSE JOINT et annexes.

La vallée s'attache ainsi à mener des actions structurantes, notamment dans les deux principaux secteurs concernés par l'empreinte écologique qu'il faut réduire : **habitat et transports.**

**OBJECTIF 2020 dans le secteur des transports : doublement de la part du transport collectif et modes doux** (vélo notamment) dans le volume global des déplacements intra-vallée.

**OBJECTIF 2020 plus global : parvenir à une réduction significative des GES et émissions polluantes dans la vallée.** La satisfaction de cet objectif nécessite la mobilisation de tous les acteurs, publics et privé, y compris celle de l'Etat, notamment en matière de régulation du trafic des P.L. en transit.

Les élus de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc **attendent une avancée sur ce sujet de préoccupation majeur** alors que de nombreuses demandes en ce sens ont été formulées auprès des plus hautes instances de l'Etat au cours des dernières années (report vers l'autoroute ferroviaire, renforcement des mesures prévues dans le Plan de Protection de l'Atmosphère) : il serait à cet égard incongru que ce sujet soit totalement absent de la 1ere journée nationale de la qualité de l'air décrétée ce 25 septembre par Madame ROYAL".